



Accueil de Loisirs
Périscolaire et Extrascolaire

PROJET ÉDUCATIF

2020/2023

Les communes de St Saturnin du Bois et St Pierre d' Amilly poursuivent leurs engagements dans les actions éducatives visant plus particulièrement l'accueil de tous les enfants âgés de 3 à 12 ans sans aucune discrimination sous réserve que les conditions d'accueil soient conformes à la sécurité de tous et dans la limite des possibilités de la structure.

La mission est confiée à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, qui accueille les enfants :

- sur le temps périscolaire avant et après la classe et le mercredi
- sur le temps extrascolaire pendant les vacances de février, avril, été (juillet et la 1^{ère} semaine d'août) et octobre.

L'Accueil de Loisirs s'inscrit dans une fonction éducative complémentaire de l'école et de la famille en favorisant l'épanouissement des enfants.

Les valeurs fondamentales telles que la solidarité, la citoyenneté, la tolérance, le développement de l'autonomie sont les bases du projet éducatif de l'Accueil de Loisirs de St Saturnin du Bois.

La structure doit s'inscrire dans une dynamique de territoire.

Différents objectifs à atteindre sont donc :

Pour les enfants :

Les périodes de vacances et de loisirs doivent être l'occasion de privilégier le développement personnel de l'enfant, favoriser la socialisation et la responsabilisation.

A cet effet, les moments de vie en collectivité constituent pour l'Accueil de Loisirs de St Saturnin du Bois, une proposition éducative complémentaire de l'école et de la famille tout en étant un lieu d'apprentissage et d'innovation sociale.

L'enfant doit être acteur. Une attention particulière est attachée à la place laissée à l'écoute, la créativité, la découverte et l'ouverture au monde.

L'enfant doit prendre le temps de vivre à son rythme dans un climat serein.

Les activités proposées, leur durée, le temps de repos devront être adaptés aux différentes tranches d'âges. Des temps de récupération tels que la sieste sont à prévoir pour les plus petits.

Les activités doivent correspondre à un besoin, à un intérêt, une initiative afin que l'enfant puisse s'affirmer et y trouver du plaisir.

L'activité doit permettre à l'enfant de construire des relations sociales et de développer ses capacités.

Pour les familles et autres :

L'Accueil de Loisirs doit être un lieu de rencontres et d'échanges ; les parents peuvent être conviés aux manifestations organisées par l'équipe encadrante (spectacle, exposition...) afin de les sensibiliser aux activités de leurs enfants.

L'Accueil de Loisirs doit être un lieu d'échanges intergénérationnels (maison de retraite).

Pour les animateurs :

L'Accueil de Loisirs doit avoir une équipe professionnelle diplômée, accompagnée si besoin par des animateurs occasionnels formés à l'animation et/ou des bénévoles.

Cette équipe doit être disponible, motivée, à l'écoute des enfants.

Elle doit créer des situations innovantes dans lesquelles l'action de l'enfant est privilégiée.

Elle est garante de la sécurité physique et morale des enfants qui lui sont confiés.